



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal  
Comité Régional OCCITANIE  
COMITE du GARD  
97, Rue Grieg « Le Beauvallon » -30900 NÎMES  
Tél :04.66.23.09.86 Mail : cd30@petanque.fr



## Règlement intérieur Coupe de France et Coupe du GARD Pétanque Comité du Gard

### Article 1 : Objet

La Coupe de France est soumise à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP.

Elle se déroule par équipe composée de joueurs d'un même club sous la forme de rencontres à éliminations directes jusqu'au titre final.

Chaque équipe est composée de 6 joueurs dont une féminine qui s'affrontent lors de parties déclinées en 3 phases : Tête à Tête, Doublettes et Triplettes.

La participation à la Coupe de France n'est pas imposée par la F.F.P.J.P.

La participation d'un club à la Coupe de France et ou à la Coupe du Comité est volontaire et sans obligation d'y adhérer.

Le club doit renouveler tous les ans sa participation.

### Article 2 : Phases

La Coupe de France comporte 3 phases :

- une phase départementale ;
- une phase de zone ;
- une phase nationale à compter des 16èmes de finale.

### Article 3 : Tirage au sort et déroulement

La phase départementale est gérée par le Comité de pilotage Départemental.

Il effectue le tirage au sort par « Gestion concours »

Il définit le calendrier de la phase départementale,

Il définit les dates limite de chaque tour

Il veille au bon déroulement des rencontres,

Après chaque tirage un équilibrage sera fait entre réception et déplacement lors des tours précédents, pour déterminer le club recevant.

**Conformément à l'article 3.2 du règlement national les dates indiquées dans le calendrier sont les dates effectives des rencontres sauf s'il y a accord des 2 clubs pour qu'elles se déroulent avant ladite date.**

### Article 4 : Principe de jeu

Feuille de match :

- 1) Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais la feuille de match présentée avant le début de chaque match peut comporter jusqu'à 8 joueurs soit 2 remplaçants maximum.

Avec dépôt des licences obligatoire.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition.

Retard d'un joueur :

Si le joueur qui arrive en retard était inscrit sur la feuille de match et qu'il n'avait pas déposé sa licence, il peut le faire au moment de son arrivée dans le délai réglementaire de 30 minutes.

S'il était inscrit pour jouer le tête à tête, il peut y participer avec des points pénalités en application du règlement du jeu par l'arbitre.

Si le joueur était inscrit sur la feuille de match et sa licence déposée mais passé le délai de 30 minutes, il ne peut plus jouer le tête à tête s'il devait y participer.

En revanche, il peut participer à la phase des doublettes et des triplettes.

**Passé le délai de 30 minutes, le joueur inscrit sur la feuille de match mais qui n'a pas déposé sa licence ne peut plus participer au match y compris comme remplaçant.**

Retard de plusieurs joueurs :

La rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 4 joueurs et en respectant la mixité décrite au point .1.

Si après le délai réglementaire de 30 minutes le nombre de joueurs ayant déposé leur licence est inférieur à 4 ou si la mixité ne peut pas être respectée, l'équipe est considérée comme forfait.

Si une équipe joue avec uniquement 4 inscrits sur la feuille de match, le 4ème joueur ne pourra pas participer comme remplaçant lors de la phase en triplettes. (voir article 12.4)

Retard de toute l'équipe :

Le délai de plus de 30 minutes s'applique à toute l'équipe qui perd le match, car les licences n'ont pas été déposées et la feuille de match n'a pas été remplie.

Le dépôt de licence suite à un retard se comprend également au sens de l'application du point 12.2 du présent règlement.

### **Article 5 : Forfait, Discipline,**

En cas de litige, il sera fait référence au Règlement National de la Coupe de France

### **Article 6 : Tenues**

La règlementation commune à toutes les compétitions de la F.F.P.J.P concernant les tenues s'applique également à la Coupe de France (capitaine compris)

### **Article 6 : Déroulement coupe du GARD**

Les perdants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour de la coupe de France Départementale sont reversés dans la Coupe du GARD.

**Le règlement de la Coupe de France, s'applique dans son intégralité à la Coupe du GARD.**

Le Président

Alain DONNADIEU



Le Secrétaire Général

Gérard PRUNIERES



**Mise à jour janvier 2024**